

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	33 (1904)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Échos de la presse pédagogique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

où, maintenant, il repose non loin du chanoine Morel, un vieux compagnon de ses luttes pédagogiques.

Le cœur étreint d'une vive émotion, nous nous inclinons à notre tour devant cette tombe si prématurément ouverte et prions le Seigneur d'accorder sa couronne au bon prêtre qui fut notre guide et qui vivra, dans le souvenir des instituteurs fribourgeois, comme le plus sympathique ami de l'enfance et de la jeunesse.

LA RÉDACTION.



— \* —

## ÉCHOS DE LA PRESSE PÉDAGOGIQUE

Le corps enseignant vaudois vient de se prononcer sur la question de l'*enseignement religieux* dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Aucune conférence n'a réclamé la *suppression absolue* de cet enseignement.

Neuf cercles ont demandé de dispenser les instituteurs des leçons de religion, qui seraient données par les pasteurs, ou remplacées par des leçons de morale tirées, au besoin, de la Bible.

La grande majorité (80,7 % des instituteurs qui ont émis une opinion) s'est prononcée pour le maintien de l'enseignement religieux.

Dix-huit cercles (58 %) ont émis la conclusion qu'aucune diminution sur le traitement ne devra être faite pour les instituteurs qui remplaceraient les leçons de religion par des leçons de morale.

Les conférences se sont en outre occupées des *congés d'été*. Ceux-ci sont accordés, actuellement, aux élèves âgés de plus de 12 ans, qui en font la demande motivée. Il va de soi que l'école souffre beaucoup de l'absence, pendant plusieurs mois, d'un certain nombre d'élèves. Dans quelques classes de campagne, il est presque impossible de mettre en pratique le nouveau plan d'études. Le système actuel favorise, de plus, le « louage » des enfants, dont chacun reconnaît et déplore les conséquences fâcheuses, au point de vue intellectuel et moral. Quinze conférences (336 membres) demandent que tous les élèves du degré supérieur soient obligés de fréquenter régulièrement la classe du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre, trois heures

chaque matin. Dix conférences (212 membres) demandent deux heures chaque matin. D'autres solutions ont été proposées ; nous n'en citerons qu'une : obliger les élèves de tous les degrés à suivre quatre heures de classe chaque matin, et supprimer les heures d'étude de l'après-midi, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre. Cette proposition possède des avantages sérieux : elle contente les éducateurs qui veulent soumettre les élèves à la discipline scolaire durant tout l'été et le désir des campagnards d'avoir leurs enfants à la maison pendant la saison des grands travaux.

A propos des *logements* qui sont souvent humides, insalubres et ne répondent pas aux exigences de la loi, il a été demandé que les communes ne puissent pas mentionner les appartements en mauvais état lors de mise au concours des places, mais qu'elles soient obligées d'offrir une indemnité de logement. Douze cercles demandent un appartement de 4 chambres, vingt-quatre de 3 chambres.

(*Schweizerische Lehrerzeitung*).

\* \*

Dans son rapport annuel, M. *Cazelles*, inspecteur d'académie de la Corrèze, met en relief les graves méfaits de la *nomenclature*, un des grands maux dont souffrent nos écoles.

« Les instituteurs, dit-il, ont le tort de vouloir épouser toutes les matières du programme, et dans chaque matière toutes les parties. Il arrive qu'ils sont pressés par le temps et se contentent d'*aligner des mots* à la suite les uns des autres, n'ayant ni le temps, ni toujours la volonté ferme d'aller au fond des choses. Le bon instituteur est celui qui sait choisir et se limiter, qui élague, simplifie, s'en tient à l'essentiel, à l'indispensable, mais l'étudie à fond et s'assure que les élèves le possèdent bien. En grammaire, tenons-nous en aux règles principales, aux exceptions d'usage courant. En arithmétique, donnons des problèmes pratiques, simples, négligeons les questions de pure curiosité. En géographie, pas de chiffres inutiles, pas de noms propres qui ne restent que des mots : faisons des descriptions intéressantes et donnons des raisons scientifiques. En histoire, trop de rois, trop de batailles, trop de traités, trop de dates : retenons simplement les faits principaux, notons leurs conséquences, indiquons les liens qui les rattachent les uns aux autres. »

\* \*

Rendez l'enseignement intuitif, faites de l'intuition à outrance : c'est le conseil que nous répètent, sous mille formes, les revues et les livres qui s'occupent de l'enseignement élémentaire. Et de toutes parts les hommes d'école se mettent à l'œuvre et s'ingénient à découvrir de nouveaux moyens capables de rajeunir l'enseignement et de captiver l'esprit essentiellement volage de l'enfant. Partout où souffle cet esprit de progrès les écoles sont dotées de collections de

tableaux, de musées scolaires souvent très complets et d'appareils divers pour servir aux démonstrations scientifiques. A leur tour, les *projections lumineuses* sont en voie de prendre une place définitive dans l'enseignement de certaines branches. Le *Bulletin mensuel* du département de l'Instruction publique de Neuchâtel nous en donne la preuve. « Le service des projections lumineuses, y lissons-nous, met actuellement à la disposition des membres du corps enseignant et des Commissions scolaires 105 séries ou collections représentant 2706 vues. L'augmentation, pendant l'année qui vient de s'écouler, est de 12 séries avec 331 vues. D'autres séries paraîtront très prochainement.

313 séries de vues pour projections ont été prêtées par le département pendant l'année 1903 (225 en 1902). Ces séries ont été demandées par 23 localités différentes. Les appareils et les écrans ont été prêtés 19 fois pour 14 localités. L'augmentation du nombre des séries prêtées est très réjouissante. Elle prouve que ceux qui ont l'habitude de demander des projections, apprécient de plus en plus ce moyen d'enseignement. Les demandes toujours plus nombreuses que nous recevons de la part des écoles qui profitent de nos collections, devraient ouvrir les yeux aux indifférents et leur faire comprendre l'utilité et l'efficacité d'une leçon illustrée par la projection. »

Un service de projections ne pourrait-il pas être aussi organisé dans notre canton ? Le corps enseignant, nous n'en doutons pas, serait très heureux de jouir d'un semblable avantage.



## Questions de Psychologie physique générale

(Suite.)

3<sup>e</sup> *Le mouvement vital aboutit et profite au vivant lui-même.* — Entre des corps différents, la nature et les chimistes réalisent des mélanges et des combinaisons : que cette distinction soit fondée ou non, et que dans cette dernière alternative il ne doive plus être question que de *mixtes*, peu nous importe ici, et nous constatons par la plus simple observation, que deux corps entrent en relation, se fusionnent et manifestent des phénomènes nouveaux. Voici deux gaz, de l'hydrogène et du chlore : dans des rapports définis de poids et de volumes, ils réagissent sous l'amorce de la lumière solaire, font explosion, dégagent de la chaleur, et sont devenus acide chlorydrique, corps nouveau qui diffère de ses éléments. Au lieu d'une recette chimique, nous pouvions suivre une recette culinaire. Dans un verre d'eau, jetez un morceau de sucre ; l'eau sucrée diffère de